

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Ville de Fontenay-aux-Roses



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026



Fontenay-
aux-Roses

SOMMAIRE

Synthèse générale	2
<i>I. Propos introductif</i>	<i>2</i>
<i>II. Présentation des grands équilibres</i>	<i>3</i>
A. La reprise des résultats de l'exercice 2025 et des restes à réaliser	3
B. Tableau des grands équilibres.....	4
Présentation du budget primitif	5
<i>I. Section de fonctionnement</i>	<i>5</i>
A. Dépenses réelles de fonctionnement	5
B. Recettes réelles de fonctionnement.....	10
C. Opérations d'ordre.....	13
<i>II. Section d'investissement.....</i>	<i>15</i>
A. Dépenses réelles d'investissement	15
B. Recettes réelles d'investissement.....	17
C. Opérations d'ordre.....	18
<i>III. Endettement</i>	<i>19</i>

Synthèse générale

I. Propos introductif

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Lors des années électorales, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte puis transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est affecté en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ce document budgétaire s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées au cours du débat intervenu lors du Conseil municipal du 12 février 2026. Il intègre les dispositions de la loi de finances pour 2026.

Au regard de la date d'arrivée de la nouvelle équipe municipale, il a été convenu de ne pas modifier le budget 2026 et de le présenter conformément aux orientations retenues par l'équipe précédente. Le rapport de présentation prévu par l'équipe précédente a été amendé à la marge. Afin de pouvoir mettre en œuvre les priorités de cette nouvelle équipe et d'en assurer le financement, une décision modificative sera présentée dans les mois à venir.

II. Présentation des grands équilibres

Le budget primitif (BP) de la ville de Fontenay-aux-Roses pour l'exercice 2026 est présenté en équilibre, en fonctionnement et en investissement, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

Le budget primitif 2026 étant présenté après le vote du compte administratif 2025, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

A. La reprise des résultats de l'exercice 2025 et des restes à réaliser

L'exercice 2025 a été clôturé avec un excédent, avant restes à réaliser, de 4 665 136,20 € composé :

- du résultat de la section de fonctionnement : 3 931 702,32 €
- du résultat de la section d'investissement : 733 433,88 €.

Le compte administratif 2025 fait également état de restes à réaliser en section d'investissement pour 172 000,00 € en recettes et 1 293 090,70 € en dépenses, soit un solde net de restes à réaliser de - 1 121 090,70 € (recettes – dépenses).

L'ensemble de ces éléments sont à reprendre au budget primitif 2026 de la manière suivante :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2025 sont repris en section d'investissement, en dépenses (1 293 090,70 €) et en recettes (172 000,00 €).
- Le résultat d'investissement 2025 (733 433,88 €) est repris dans sa section. Etant excédentaire, il constitue une recette d'investissement à inscrire au budget 2026 (chapitre 001).
- Le résultat de fonctionnement (3 931 702,32 €) doit prioritairement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement correspondant à l'excédent d'investissement (733 433,88 €) minoré du solde des restes à réaliser (-1 121 090,7 €).

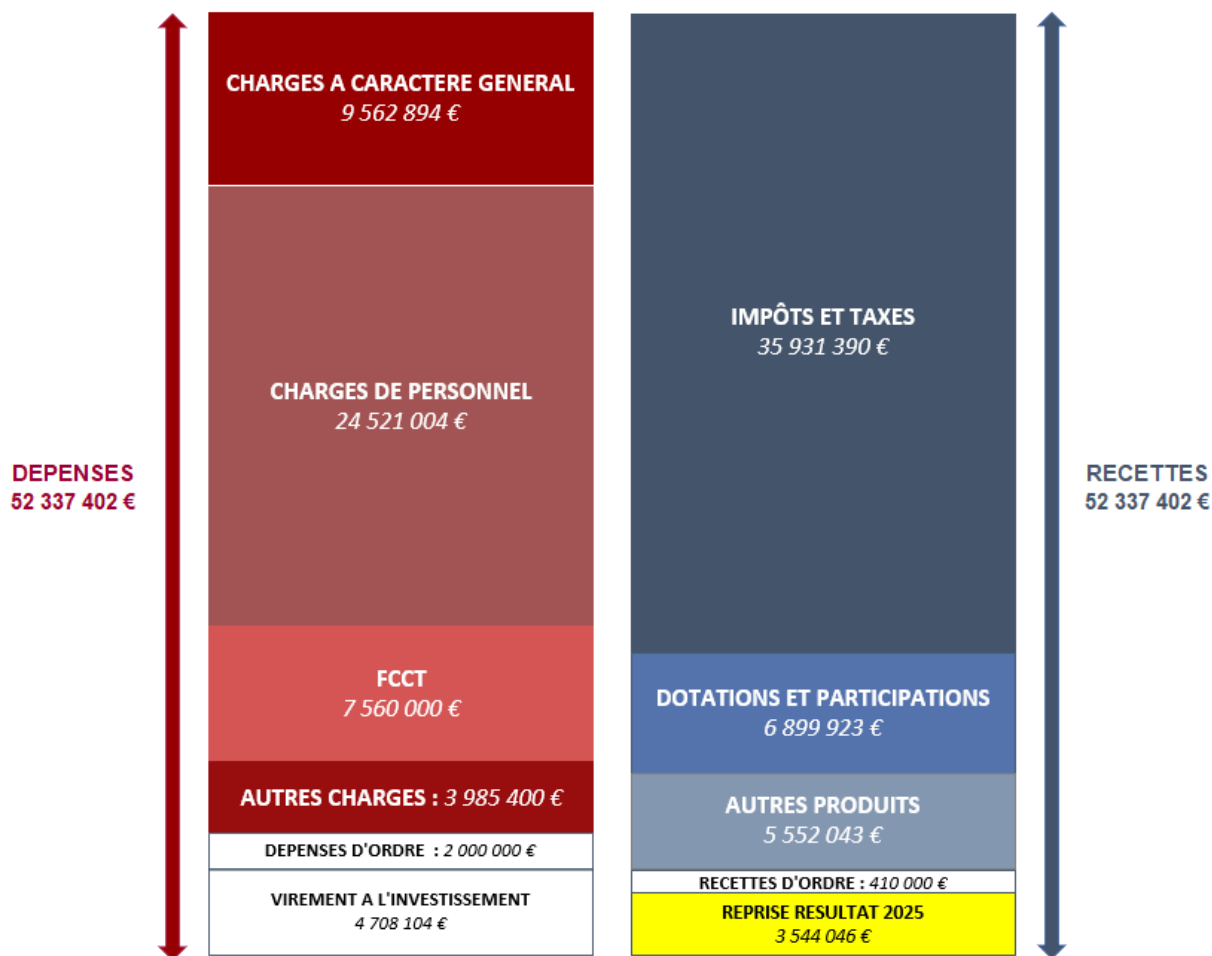
Ainsi, l'excédent de fonctionnement est repris au budget primitif 2026 comme suit :

- 387 656,82 € en recettes d'investissement (compte 1068) de manière à couvrir le solde net des restes à réaliser, minoré de l'excédent reporté de la section.
- 3 544 045,50 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002).

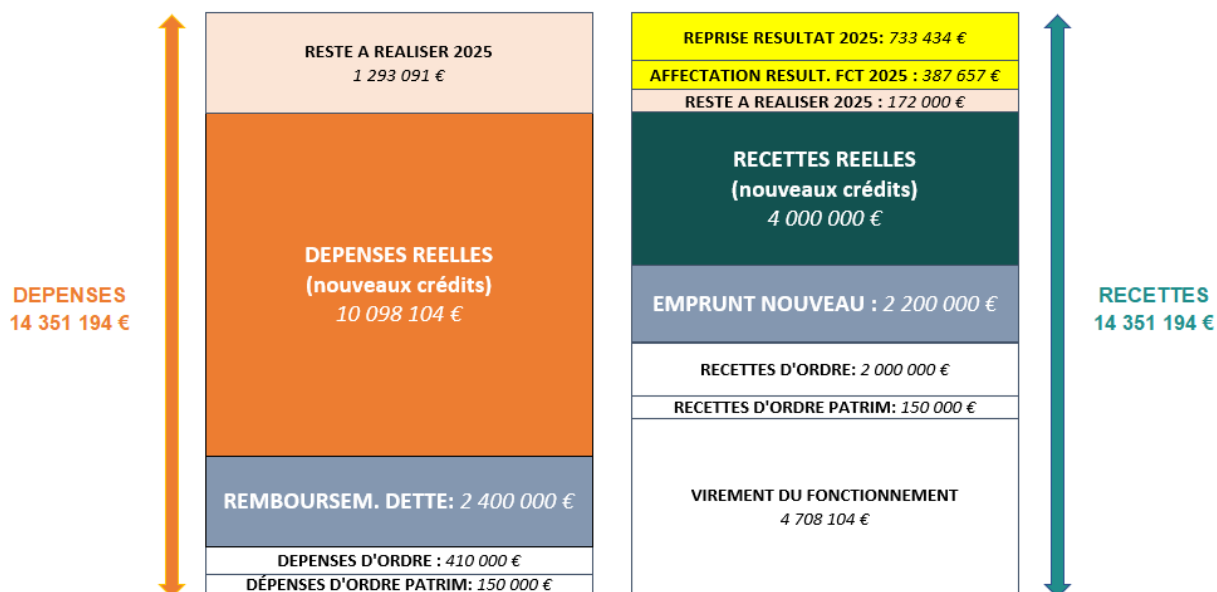
	COMPTES ADMINISTRATIF 2025		BUDGET PRIMITIF 2026
FONCTION.	Résultat 2025	3 931 702,32	Reprise résultat n-1
			3 544 045,50
INVESTISSEMENT			Affectation 1068
			387 656,82
	Résultat 2025	733 433,88	Reprise résultat n-1
			733 433,88
	Reste à réaliser dépenses	-1 293 090,70	Reste à réaliser dépenses
	Restes à réaliser recettes		172 000,00
	Reste à réaliser (solde net)		Reste à réaliser (solde net)
	-1 121 090,70		-1 121 090,70

B. Tableau des grands équilibres

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



Présentation du budget primitif

I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le fonctionnement quotidien des services. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget primitif 2026 fait apparaître un montant total de 52 337 K€ en section de fonctionnement, aussi bien en dépenses (dont 6 708 K€ d'opérations d'ordre y compris le virement à la section d'investissement) qu'en recettes (dont 410 K€ d'opérations d'ordre).

A. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 45 629 K€ pour 2026 soit une augmentation de 1 195 K€ par rapport au budget voté en 2025 (y compris DM).

	VOTE 2024	VOTE 2025	BP 2026	Evol. BP 2026 VOTE 2025	
				En montant	En %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 101 294	9 144 000	9 562 894	+418 894	+ 4,6%
<i>dont Pôle Enfance</i>	2 169 806	2 079 280	2 086 005	+6 725	+ 0,3%
<i>dont Pôle DST/Bâti</i>	2 960 785	2 772 848	2 706 700	- 66 148	- 2,4%
<i>dont Pôle Cadre de Vie</i>	1 384 017	1 381 630	1 399 050	+17 420	+ 1,3%
<i>dont Pôle Vie Locale</i>	499 420	539 616	578 096	+38 480	+ 7,1%
<i>dont Pôle Santé Solidarité</i>	199 181	154 087	187 830	+33 743	+ 21,9%
<i>dont Pôle Urbanisme Habitat et Dév. Éco</i>	316 524	277 050	411 000	+133 950	+ 48,3%
<i>dont autres</i>	1 571 561	1 939 489	2 194 213	+254 723	+ 13,1%
Chapitre 012 - Charges de personnel	23 303 430	23 970 000	24 521 004	+551 004	+ 2,3%
Chapitre 014 - Atténuation des produits	415 000	760 000	712 000	- 48 000	- 6,3%
Chapitre 65 - autres charges de gestion	9 732 893	9 789 489	10 058 400	+268 911	+ 2,7%
<i>dont FCCT versé à VSGP</i>	7 288 159	7 450 000	7 560 000	+110 000	+ 1,5%
<i>dont subventions associations</i>	670 403	642 789	645 400	+2 611	+ 0,4%
<i>dont subvention CCAS</i>	945 131	916 000	900 000	- 16 000	- 1,7%
<i>dont subvention CCIL</i>	375 000	275 000	390 000	+115 000	+ 41,8%
<i>dont indemnités élus</i>	308 000	328 000	323 000	- 5 000	- 1,5%
<i>dont bourses et prix</i>	57 200	52 200	52 000	- 200	- 0,4%
<i>dont autres</i>	89 000	125 500	188 000	+62 500	+ 49,8%
Chapitre 66 - Charges financières	724 630	655 500	640 000	- 15 500	- 2,4%
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	25 000	115 000	135 000	+20 000	n.s.
Total dépenses réelles de fonctionnement	43 302 247	44 433 989	45 629 298	+1 195 309	+ 2,7%

► Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses récurrentes et d'activités (hors personnel) de la commune (fluides, petites fournitures, les contrats, honoraires, maintenance, l'entretien du matériel, des bâtiments, les impôts...).

Les dépenses consacrées au fonctionnement courant des services s'élèvent pour 2026 à 9 563 K€, soit en hausse par rapport au total voté en 2025 de +419 K€. Cette évolution s'explique essentiellement par l'inscription d'une enveloppe de précaution de 260 K€ (*dont autres*). Représentant seulement 2,8 % du budget global du chapitre, cette dotation, répond

à une double exigence de sincérité et de résilience budgétaire pour l'exercice 2026. Bien qu'elle ne constitue pas une dépense programmée, elle dote la Ville d'un véritable levier de réactivité. Cette réserve fait ainsi office de bouclier indispensable dans un contexte marqué par des crises géopolitiques plurielles dont les tensions pourraient, à court termes, impacter brutalement les coûts de l'énergie et générer de nouveaux pics inflationnistes. Face à ces enjeux, une vigilance accrue est nécessaire pour assurer la continuité du service public en cas de risques exogènes ou d'aléas techniques imprévus sur le patrimoine communal, sans alourdir le calendrier administratif par des décisions modificatives systématiques.

***NB :** Il convient de préciser que ces crédits, s'ils ne sont pas mobilisés ne sont nullement perdus : ils viendront mécaniquement abonder l'excédent de fonctionnement en fin d'exercice, renforçant ainsi la capacité d'autofinancement et l'épargne de la Ville pour ses projets futurs.*

En parallèle d'autres évolutions sont observées par rapport à 2025 :

- Pôle Urbanisme-Habitat +134 K€

L'augmentation des crédits de ce pôle en 2026 s'explique majoritairement par une charge exceptionnelle liée à l'entretien du patrimoine communal.

En effet, lors de l'assemblée générale du 15 décembre dernier, la copropriété de l'immeuble « Touraine » a voté la réalisation de travaux de ravalement de façade. En tant que propriétaire des locaux occupés par La Poste, la Ville doit s'acquitter d'une quote-part totale de 150 K€. Selon l'échéancier prévisionnel des appels de fonds, l'impact budgétaire pour l'exercice 2026 s'élèvera à 120 K€, le solde de l'opération étant programmé sur l'année 2027. Le reliquat de la hausse du pôle correspond, quant à lui, à l'ajustement des dépenses courantes de fonctionnement, en particulier l'indexation contractuelle des loyers à la charge de la Ville.

- Pôle Santé Solidarité +33 K€

L'augmentation des crédits alloués au Centre Municipal de Santé (CMS) vise à densifier l'offre de soins pour répondre aux enjeux sanitaires actuels. Cet engagement se traduit concrètement par l'intensification des campagnes de vaccination (BCG et méningocoque) ainsi que par le renforcement du partenariat avec le Groupe Hospitalier Universitaire (GHU). Ce dernier permettra de déployer une offre accrue de téléconsultations, notamment en dermatologie, facilitant ainsi l'accès aux spécialistes pour les habitants.

- Pôle Vie Locale + 38 K€

Le pôle Vie Locale regroupe les services de la jeunesse, de l'évènementiel, de la culture et des sports. Ces services travaillent de concert pour tisser du lien social, favoriser le vivre-ensemble et dynamiser la vie locale.

En 2026, la Ville prévoit un programme d'animation soutenu : chasse aux œufs, les animations de Noël (Centre-ville et Scarron), festival Danses et Musiques Ouvertes Fête de la Ville. La volonté de la nouvelle municipalité est d'enrichir l'offre d'animation prévue et d'éviter une trop forte concentration au centre-ville.

Cette dynamique événementielle s'accompagne d'une volonté de préserver l'accès à la culture. Ainsi, face au désengagement financier du Territoire, qui ne couvrira plus l'intégralité de la programmation de la Médiathèque, la municipalité a choisi de prendre le relais du financement des expositions. Ce soutien se double de la reconduction du partenariat avec le Théâtre des Sources (malgré sa fermeture jusqu'en 2029), acteur culturel majeur, notamment lors des grands événements organisés par la Ville.

Enfin, le secteur Jeunesse confortera sa dimension solidaire en renouvelant le projet de séjour intercommunal pour les jeunes du quartier des Blagis, dans le cadre du dispositif d'État « Ville Vie Vacances » au titre de la Politique de la Ville.

- Autres

Au-delà des effets d'affichage budgétaire, les pôles Bâti et Enfance affichent une dynamique de croissance réelle par rapport aux dépenses effectives de l'exercice précédent.

Si l'on observe une baisse ou une quasi-stabilité par rapport aux crédits votés en 2025 (respectivement -66 K€ et +7 K€), la comparaison avec les dépenses réellement exécutées révèle une progression des moyens de +47 K€ pour chacun de ces deux pôles.

Concernant le pôle Bâti, cette hausse effective de 47 K€ répond principalement à l'impact de l'inflation sur le coût des matériaux de maintenance. Cet ajustement est indispensable pour garantir l'entretien et la pérennité du patrimoine communal dans un contexte de prix élevés. Pour le pôle Enfance, l'évolution de +47 K€ témoigne d'un redéploiement stratégique des ressources. L'économie mécanique générée par la baisse tendancielle du nombre d'élèves est en effet réinvestie pour couvrir deux postes majeurs : le coût lié à la réouverture récente de berceaux et l'impact attendu de l'inflation sur le marché de la restauration scolaire.

► Charges de personnel (Chapitre 012)

Ce chapitre comporte les dépenses de personnel comprenant les salaires, cotisations, primes, cotisations retraites et le coût de l'assurance statutaire ainsi que des remboursements versés au département au titre du personnel mis à disposition dans les crèches Péri et Pervenches.

Pour l'exercice 2026, l'enveloppe prévisionnelle est fixée à 24,5 M€, soit une progression de 2,3 % (+551 K€) par rapport au budget 2024 et de 3,0 % (+711 K€) au regard du réalisé.

Cette trajectoire budgétaire est principalement dictée par trois facteurs de croissance mécanique :

- L'évolution structurelle des carrières (GVT) : Nette de l'*effet de Noria* (remplacement d'agents en fin de carrière par des agents débutants) cette croissance mécanique qui résulte de l'évolution de carrière des agents et entraîne une croissance de la masse salariale, même à effectif constant, est estimée à 380 K€ en 2025 ;

- La réforme du financement des retraites (CNRACL) : Pour la seconde année consécutive, la Ville doit absorber le relèvement du taux de cotisation patronale instauré pour combler le déficit du régime de retraite des fonctionnaires. Le passage du taux de 34,65 % à 37,65 % représente une charge supplémentaire de 250 K€ pour la collectivité en 2026 ;

- La revalorisation légale du SMIC : Cette mesure aura un impact sur la rémunération de près de 85 agents de la collectivité, pour un coût supplémentaire estimé à 60 K€.

De manière plus ponctuelle ou ciblée, le budget intègre également le coût organisationnel des élections municipales (25 K€) ainsi que l'actualisation de la politique de protection sociale complémentaire « Santé » (20 K€), visant à renforcer l'accompagnement des agents. Le renouvellement du contrat d'assurance du personnel, et le passage en auto-assurance du risque maternité/paternité, permettront de générer une économie tout en garantissant un niveau de protection inchangé pour les agents.

► Atténuation de produits (Chapitre 014)

Ce chapitre, historiquement dédié à la contribution de la Ville au Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC), a intégré en 2025 le dispositif exceptionnel de lissage des recettes fiscales (*Dilico*) pour un montant de 132 K€.

La non-reconduction du dispositif *Dilico*, permet de réduire l'enveloppe destinée aux atténuations de produits.

Toutefois, cette baisse est partiellement tempérée par la trajectoire du FPIC. L'amélioration des critères de richesse de la Ville et du territoire a déjà entraîné une hausse de 11 % en 2025 (+61 K€). Par prudence, une enveloppe de 695 K€ est donc inscrite pour 2026, anticipant une nouvelle évolution de +12,3 %. Le solde du chapitre est calibré pour couvrir les restitutions de taxes demandées par les services fiscaux, notamment au titre des dégrèvements sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

***NB :** En dépit de la hausse de la contribution FPIC liée à l'amélioration des critères de richesse en 2025, la principale cause d'évolution de cette charge résidait en la refonte du mécanisme de répartition interne du fond. Aucune réforme à ce titre n'est envisagée pour 2026.*

► Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre est composé principalement du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) versé à Vallée Sud Grand Paris, pour un montant de 7 560 K€ en 2025, soit en hausse de 241 K€ par rapport au réalisé 2025 (+110 K€ par rapport au budget voté). Cette évolution est le résultat de deux facteurs :

- La fin du soutien exceptionnel du Territoire qui, en 2025, avait pris en charge une partie de la hausse du FPIC de la Ville (+ 129 K€)
- La croissance structurelle du FCCT, indexée sur la revalorisation des bases fiscales pour compenser le dynamisme fiscal transféré à la Métropole.

Ce chapitre, comprend également les subventions versées aux associations, aux établissements publics, les indemnités des élus ainsi que les bourses et titres.

Pour 2026, cette enveloppe s'élève à 2 498 K€, en hausse de 159 K€ par rapport au montant budgété 2025. Cette évolution s'explique principalement par le rétablissement de la subvention d'équilibre à destination du CCJL (+115 K€). En effet, la baisse opérée en 2025 constituait un ajustement ponctuel destiné à résorber l'excédent exceptionnel constaté en 2024. Cette mesure a permis de ramener le résultat de l'EPA à 80 K€ à la clôture de l'exercice 2025 (contre 215 K€ fin 2024). Le niveau de réserve étant désormais régulé, la subvention retrouve son niveau normatif.

Enfin, le budget des *autres charges de gestion* augmente du fait du renforcement des aides individuelles à la sécurité (alarmes et autres équipements pour les particuliers) dont une évaluation de l'utilité réelle sera faite pour faire le cas échéant des ajustements ainsi que de la participation de la commune au règlement du contentieux Autolib' suite à la condamnation du syndicat mixte Autolib' et Vélib' métropole.

► Charges financières (Chapitre 66)

Ce chapitre retrace les frais financiers de la collectivité, à savoir la charge des intérêts de la dette et les intérêts courus non échus (ICNE). Pour 2026, l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 640 K€, soit une progression de 40 K€ par rapport au réalisé 2025. Cette hausse prudente est dictée par la structure de l'encours de la Ville : la présence d'emprunts à taux variables expose en effet le budget aux fluctuations des marchés financiers, justifiant ainsi une évaluation sécurisée des frais financiers à venir.

► Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Les seules charges comptabilisées dans le Chapitre 67 correspondent aux *titres annulés sur exercice antérieur*, plus généralement des remboursements auprès de contribuables, des annulations pour cause de recettes titrées à deux reprises ou la régularisation de recettes perçues à tort.

Pour 2026, l'enveloppe budgétée est supérieure à la moyenne des années précédentes (6,2 K€ en 2025). Cette hausse ponctuelle s'explique par deux dossiers spécifiques : la régularisation d'un trop-perçu auprès du SIPPAREC et une demande de remboursement de l'ARS, consécutive à une campagne de vaccination HPV dont la quantité de doses effectivement utilisées a été inférieure aux prévisions initiales.

B. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 48 383 K€ pour 2026, soit une augmentation de 1 851 K€ par rapport au budget voté en 2025 (y compris DM).

	VOTE 2024	VOTE 2025	BP 2026	Evol. BP 2026 VOTE 2025	
				En montant	En %
Chapitre 70 - Produits des services	3 958 914	4 255 251	4 300 000	+44 749	+ 1,1%
<i>dont Pôle Enfance</i>	2 399 514	2 543 751	2 737 000	+193 249	+ 7,6%
<i>dont Pôle Vie Locale</i>	76 400	86 500	98 490	+11 990	+ 13,9%
<i>dont Pôle Santé Solidarité</i>	728 000	742 500	755 000	+12 500	+ 1,7%
<i>dont Pôle Urbanisme Habitat et Dév. Éco</i>	145 000	178 500	166 500	- 12 000	- 6,7%
<i>dont autres</i>	610 000	704 000	543 010	- 160 990	- 22,9%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	33 742 490	33 951 190	35 931 390	+1 980 200	+ 5,8%
<i>dont fiscalité directe locale</i>	27 806 800	28 084 500	30 038 700	+1 954 200	+ 7,0%
<i>dont attribution de compensation</i>	3 985 690	3 985 690	3 985 690	+0	+ 0,0%
<i>dont droits de mutation</i>	800 000	850 000	950 000	+100 000	+ 11,8%
<i>dont FSRIF</i>	790 000	643 000	530 000	- 113 000	- 17,6%
<i>dont autres TPLE, TCFE, RODP</i>	360 000	388 000	427 000	+39 000	+ 10,1%
Chapitre 74 - Dotations et participations	7 019 139	6 848 967	6 899 923	+50 956	+ 0,7%
<i>dont dotation forfaitaire</i>	3 136 000	2 990 250	2 759 800	- 230 450	- 7,7%
<i>dont dotation solidarité urbaine</i>	375 000	400 000	460 000	+60 000	+ 15,0%
<i>FCTVA fonctionnement</i>	25 000	25 000	35 000	+10 000	+ 40,0%
<i>dont compensations fiscales</i>	240 000	300 000	266 100	- 33 900	- 11,3%
<i>dont fond départemental TP</i>	95 000	50 000	0	- 50 000	- 100,0%
<i>dont subvention fonctionnement</i>	3 148 139	3 083 717	3 379 023	+295 306	+ 9,6%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	360 000	460 000	365 000	- 95 000	- 20,7%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	930 000	1 016 000	874 843	- 141 157	- 13,9%
<i>dont Patrimoine</i>	384 000	404 000	433 000	+29 000	+ 7,2%
<i>dont Association</i>	20 000	40 000	40 000	+0	+ 0,0%
<i>dont Sport</i>	50 000	50 000	43 430	- 6 570	- 13,1%
<i>dont redevance DSP marché / excédent BA</i>	80 000	80 000	74 413	- 5 587	- 7,0%
<i>dont autres</i>	396 000	442 000	284 000	- 158 000	- 35,7%
Chapitre 76 - Produits financiers	1 200	1 200	1 200	0	+ 0,0%
Chapitre 77 - Produits exceptionnelles	0	0	11 000	11 000	s.o.
Total recettes réelles de fonctionnement	46 011 743	46 532 608	48 383 356	+1 850 748	+ 4,0%

► Produits des services (Chapitre 70)

Les produits des services correspondent pour l'essentiel aux recettes liées à la facturation des services publics dont bénéficient les Fontenaisiens (restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, portage des repas à domicile ...) ainsi que les refacturations des mises à dispositions de personnel.

Pour 2026, les prévisions s'établissent à 4 300 K€ soit en hausse par rapport au total voté en 2025 de +45 K€ (- 111 K€ par rapport au réalisé).

Principales variations par rapport à 2025 :

- Pôle Enfance +193 K€ (-43 K€ par rapport au réalisé)

Crèches : Croissance anticipée des participations des familles concernant les crèches grâce à la réouverture récente de berceaux.

Hausse des tarifs : Comme chaque année les tarifs municipaux, qui s'appliquent notamment aux tarifs de cantine scolaire, ont fait l'objet au 1^{er} janvier d'une revalorisation, fixée en 2026 à +1,0%. Cette augmentation permet néanmoins de conserver le tarif le plus bas du département pour les quotients familiaux les plus faibles.

Fin du rattrapage des impayés : Les recettes du Pôle Enfance ont bénéficié en 2025 de régularisations significatives portant sur les impayés des deux exercices précédents (restauration et périscolaire). Le retour à un cycle de recouvrement normal explique la baisse structurelle de ces prévisions par rapport au réalisé 2025.

- Pôle Urbanisme - 12 K€

Les produits des services liés à l'urbanisme et l'habitat sont en diminution en 2026 afin de tenir compte des recettes de redevances d'occupation du domaine public réellement perçues en 2025.

- Autres -161 K€

La diminution des recettes pour 2026 s'explique essentiellement par la non-reconduction du remboursement par la SPL « La Cuisine Près de Chez Nous », des frais engagés par la Ville en amont de sa liquidation définitive (études, recrutements).

En parallèle, les produits issus de la mise à disposition de personnel auprès du CCAS et du CCJL diminuent mécaniquement sous l'effet respectivement d'un départ en retraite d'un agent en fin de carrière qui a entraîné un remplacement par un agent dont l'ancienneté, et donc le coût de refacturation, est moindre et du départ pour raisons personnelles de deux agents. Enfin, après un volume de renouvellement de concessions funéraires particulièrement haut en 2025, la Ville réajuste ces prévisions au plus près du flux habituel par souci de prudence budgétaire.

► Impôts et taxes (Chapitre 73)

Ce chapitre regroupe la fiscalité directe locale — composée principalement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et du coefficient correcteur — ainsi que les taxes liées à l'occupation du domaine public, le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), l'attribution de compensation territoriale et les droits de mutation.. Pour 2026, les recettes prévisionnelles de ce chapitre sont estimées à 35 931 K€, affichant une progression de 1 980 K€ par rapport au budget 2025.

La fiscalité directe locale :

L'évolution des ressources fiscales (+1 954 K€ par rapport au budget / +2 109 K€ par rapport au réalisé) repose exclusivement sur un « effet-base » significatif, la Ville ayant fait le choix de maintenir ses taux d'imposition inchangés. Cette croissance résulte de deux facteurs distincts :

- La revalorisation forfaitaire nationale (+226 K€) : Conformément à la législation fiscale basée sur l'indice des prix à la consommation, l'ensemble des bases du territoire national bénéficie d'une revalorisation de +0,8 %.
- Le dynamisme fiscal local (+1 884 k€) : Ce produit supplémentaire exceptionnel provient majoritairement du retour en imposition de la dernière tranche des logements cédés par la société ICADE au début des années 2010. Après 15 ans

d'exonération de taxe foncière, l'intégration de ces bases génère un gain substantiel, tant par le produit direct de la taxe que par son impact positif sur le calcul du coefficient correcteur.

En résumé, ce sont plus de 2,1 M€ de ressources complémentaires qui sont générés par le seul dynamisme des bases (physiques et forfaitaires), garantissant une progression des recettes sans sollicitation supplémentaire du contribuable via les taux communaux

	2025	2026	Evol.
Bases de foncier bâti	48 870 969	52 641 937	+7,7%
x Taux FB	32,14%	32,14%	+0,0%
1 = Produit TFB	15 707 129	16 919 119	+7,7%
Bases de TH hs rés. Principales	1 115 692	1 124 618	+0,8%
x Taux TH	24,69%	24,69%	+0,0%
2 = Produit TH	275 464	277 668	+0,8%
3 Effet majoration TH rés. secondaires	93 663	94 373	+0,8%
Bases de foncier non bâti	119 371	120 326	+0,8%
x Taux TFnB	19,82%	19,82%	+0,0%
4 = Produit TFnB	23 659	23 849	+0,8%
5 Coefficient correcteur	11 817 815	12 723 038	+7,7%
6 Rôle supplémentaire / lissage	12 261	654	n.s.
Total (1 à 6)	27 929 992	30 038 700	+7,5%

Autres recettes fiscales :

- Attribution de compensation : le montant versé par la Métropole du Grand Paris est maintenu à son niveau de 2025 soit 3 986 K€,
- Droit de mutation: L'enveloppe est réévaluée à la hausse de +100 k€ par rapport au budget primitif 2025. Cet ajustement permet de s'aligner sur les recettes effectivement constatées en 2025 (978 K€) ;
- Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) : Au regard de l'évolution de cette attribution ces quatre dernières années, une baisse est anticipée, avec un montant prévisionnel établi à 530 K€, contre 644 k€ perçus en 2025.
- Fiscalité indirecte : Une progression est attendue sur les autres taxes, notamment la taxe sur la consommation finale d'électricité, dont la prévision est ajustée au regard des recettes effectives de l'exercice clos.

► Dotations et participations (Chapitre 74)

Les recettes de fonctionnement issues des dotations et participations — incluant principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État, ainsi que les subventions du Département et de la CAF — sont estimées à 6 900 K€ pour 2026. Si ce montant affiche une hausse de 50 K€ par rapport au budget voté 2025, il marque néanmoins un repli de 183 K€ par rapport aux recettes réellement perçues l'an passé.

Cette érosion par rapport au réalisé 2025 s'explique par une croissance des participations insuffisante pour compenser la baisse des dotations de l'État.

En effet, la DGF, majorée des compensations fiscales, devrait diminuer d'environ 254 K€. Cette évolution résulte de la conjonction de deux facteurs : d'une part, l'effet démographique lié à la baisse de la population fontenaisienne lors du dernier recensement de l'INSEE et, d'autre part, l'application d'un écrêtement sur la dotation forfaitaire. Ce prélèvement sur les

ressources communales est destiné à financer la hausse des enveloppes de solidarité urbaine et rurale DSU et DSR¹ au niveau national.

À l'inverse, les participations versées à la collectivité affichent une dynamique positive (+295 K€ par rapport au budget / +75 K€ par rapport au réalisé). Cette progression est portée par la réouverture de berceaux au sein des crèches municipales, ainsi que par l'obtention de financements dédiés au recrutement de personnels spécialisés (Conseiller numérique à la Maison France Services, chargé de coopération CTG, etc.).

► Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ces recettes regroupent les revenus du patrimoine communal (locations de salles, gymnases, loyers) ainsi que les régularisations de gestion et notamment la réaffectation d'une part du résultat du budget annexe. Pour 2026, elles sont estimées à 875 K€, soit une augmentation de 44 K€ par rapport au réalisé 2025 (-141 K€ par rapport au budget voté en 2025).

Cette trajectoire s'explique par l'absence de reversement de l'excédent du budget annexe vers le budget principal en 2025, alors même que la Ville avait supporté l'intégralité des dépenses d'exploitation correspondantes. La régularisation prévue en 2026 permet ainsi de rétablir l'équilibre financier entre les deux entités.

Parallèlement, les produits de gestion courante sont ajustés à la baisse par mesure de prudence : l'exercice 2025 ayant bénéficié de recettes exceptionnelles non reconductibles, la collectivité fait le choix d'asseoir ses prévisions 2026 sur des bases stabilisées. Cette évolution ne traduit donc pas une baisse d'activité, mais une gestion prévisionnelle sincère et rigoureuse.

► Atténuation de charges (Chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux recettes perçues en compensation de dépenses supportées par la ville. Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de charges de personnel en congés longue durée, congés longue maladie, congés maternité versés par la sécurité sociale et l'assureur de la ville.

L'exercice 2026 devrait marquer un retour à la normale des remboursements de frais de personnel, après une année 2025 exceptionnellement haute. Cette diminution s'explique d'abord par la fin des régularisations URSSAF et FNC (Fonds National de Compensation) qui avaient ponctuellement gonflé les recettes 2025. À cet effet de base s'ajoute une évolution du contrat d'assurance de la Ville : la réduction du périmètre de couverture des risques statutaires limitera mécaniquement le volume des remboursements perçus. Par souci de prudence, les prévisions pour 2026 sont donc réalignées sur les niveaux historiques de la collectivité.

C. Opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires

¹ Dotation de solidarité urbaine et rurale, part péréquation de la DGF versées aux collectivités les plus défavorisées

correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les opérations d'ordre peuvent engendrer des transferts entre sections (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

En 2026, les opérations d'ordre de fonctionnement inscrites au budget sont les suivantes :

En recettes les opérations d'ordre s'élèvent à 410 K€ dont :

- 110 K€ de dotations aux amortissements des subventions perçues ;
- 300 K€ de transfert en investissement du coût des travaux effectués en régie.

En dépenses les opérations d'ordre s'élèvent à 6 708 K€ dont :

- 2 000 K€ au titre des dotations aux amortissements,
- 4 708 K€ au titre d'un virement vers la section d'investissement.

II. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est étroitement liée aux projets de la commune à moyen et long terme. L'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître ou entretenir le patrimoine de la commune.

La section d'investissement présente en 2026 des recettes, y compris restes à réaliser (172 K€), à 13 618 K€ (dont 6 858 K€ d'opérations d'ordre).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 351 K€ (dont 560 K€ d'opérations d'ordre) avant intégration de la reprise du résultat des années antérieures. Ce montant intègre les restes à réaliser reportés cette année pour un montant de 1 293 K€.

	2025		2026		TOTAL
	Proposition nouvelle	BP (y comp. RAR)	Reste à réaliser	Proposition nouvelle	
Subventions reçues	2 872 855	2 701 729	172 000	2 770 000	2 942 000
FCTVA	1 000 000	1 000 000		960 000	960 000
Taxe d'aménagement	350 000	200 000		270 000	270 000
Affectation 1068 n-1	2 390 494	2 390 494		387 657	387 657
Produits de cessions	1 190 000	190 000		0	0
Autres recettes	200 000	200 000		0	0
Recettes réelles d'investissement hors emprunt (1)	8 003 349	6 682 223	172 000	4 387 657	4 559 657
Dépenses d'équipement (20.21.23)	9 652 612	10 320 607	1 293 091	10 093 104	11 386 194
Participation versée (204.26.27.13)	5 000	6 200		0	0
Autres	198 300	198 300		5 000	5 000
Dépenses réelles d'investissement hors dette (2)	9 855 912	10 525 107	1 293 091	10 098 104	11 391 194
Résultat réel avant prise en cpte de la dette (1)-(2)	-1 852 563	-3 842 884	-1 121 091	-5 710 447	-6 831 537
- Remboursement de l'emprunt yc GD	2 200 000	2 200 000		2 400 000	2 400 000
+ Emprunt nouveau	2 000 000	3 000 000		2 200 000	2 200 000
+ Solde des opérations d'ordre	4 443 057	3 768 057		6 298 104	6 298 104
= Résultat de la section d'investissement	2 390 494	725 173	-1 121 091	387 657	-733 434

Rappel résultat des années antérieures -725 173

+ 733 434

A. Dépenses réelles d'investissement

Sans prise en compte des restes à réaliser 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 498 K€. Hors remboursement de la dette, les dépenses d'investissement nouvelles s'établissent à 10 098 K€.

► Dépenses d'équipement

Les dépenses nouvelles prévues par la ville en 2026 (hors restes à réaliser) s'élèvent à 10 093 K€ et recouvrent :

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour 427 K€,
- Les travaux et acquisitions diverses pour 9 666 K€,

Équipement concerné	Objet	Montant TTC
Rénovation la Halle aux Comestibles	CP 2026 (AP: 4 125 320 €)	3 106 000 €
Réaménagement du Parc Ste Barbe	CP 2026 (AP: 2 840 074 €)	636 000 €
Rénovation de l'église	CP 2026 (AP: 2 180 000 €)	1 030 000 €
Rénovation du groupe scolaire les Ormeaux	CP 2026 (AP: 5 374 580 €)	400 000 €
Rénovation des équipements du tennis municipal	CP 2026 (AP: 2 140 000 €)	50 000 €
Total des opérations gérées en AP-CP		5 222 000 €

Équipement concerné	Objet	Montant TTC
Crèches et bâtiments scolaires	Etudes de l'aménagement de la crèche des Paradis, travaux de mise en accessibilité, remplacement ascenseur école Pervenches, climatisation de crèches et maternelles, etc.	955 569 €
Bâtiments sportifs	Rénovation du gymnase des Pervenches, travaux de mise en accessibilité, réfections diverses	863 535 €
Bâtiments publics	Travaux de mise en accessibilité, rénovation et travaux d'entretien divers	589 455 €
Déchetterie	Aménagement d'une déchetterie aux normes pour remplacer celle du Panorama	693 455 €
Informatique et téléphonie	Infrastructure réseaux, serveurs, parc informatique, logiciels métiers, poursuite des TNI dans les écoles, etc.	364 420 €
Voirie	Travaux de consolidation, mobilier, agencement, travaux d'urgence	274 000 €
Sécurité	Augmentation de la vidéoprotection dans des zones dénuées de caméras	150 000 €
Informatique exceptionnel	Refonte réseau	146 500 €
Environnement	Entretien des espaces verts	62 000 €
Démocratie participative	Projet liée à la démocratie participative	30 000 €
Autres services	Matériel divers, véhicules, électroménager, équipement dans les structures, concession cimetière, etc.	742 170 €
Autres dépenses d'équipement		4 871 104 €

► Autres dépenses réelles d'investissement

Les autres dépenses nouvelles d'investissement (hors restes à réaliser) sont constituées essentiellement du remboursement du capital de la dette des différents emprunts conclus par la Ville (Chapitre 16). Pour 2026 il s'élève 2 400 K€ en hausse par rapport à 2025 du fait de l'absence d'extinction de prêt avant la fin de l'année alors même qu'un emprunt nouveau a été contracté fin 2025.

***NB :** Ce remboursement est intégralement couvert par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement annuel.*

***NB2 :** la prochaine diminution significative de l'annuité de dette de Fontenay-aux-Roses n'interviendra qu'en 2027 (-215 K€).*

B. Recettes réelles d'investissement

Sans prise en compte des recettes 2025 reportées sur le budget 2026 ni de l'excédent reporté, les recettes réelles d'investissement en 2026 s'élèvent à 6 588 K€.

► Les subventions reçues

Dans le cadre des différents projets, 2 770 K€ de subventions sont anticipées au BP 2026 :

Subventionneur	Opération	Montant TTC
Département (CDDV)	Parcours intergénérationnel	1 480 000 €
Département (CDDV)	Rénovation du groupe scolaire des Ormeaux	300 000 €
Département (CDDV)	Rénovation de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul	140 000 €
Département (CDDV)	Réhabilitation du gymnase des Pervenches	86 000 €
MGP (FIM)	Réaménagement du Parc Sainte Barbe	273 000 €
MGP (Centre-ville vivant)	Rénovation de la Halle aux Comestibles	47 000 €
Région (CAR)	Réaménagement du Parc Sainte Barbe	48 000 €
Etat (Fonds Vert)	Réaménagement du Parc Sainte Barbe	168 000 €
SIPPEREC	Rénovation thermique du CL Pierre Bonnard	73 000 €
ACTEE	Rénovation du groupe scolaire des Ormeaux	44 000 €
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Rénovation du groupe scolaire des Ormeaux	31 000 €
Etat	Amendes de police	80 000 €
Total des subventions		2 770 000 €

► Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes s'élèvent à 3 818 K€ et sont composées notamment :

- du FCTVA reçu au titre des investissements réalisés en 2025 pour 960 K€
- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 pour 388 K€

- de la taxe d'aménagement (TAM) pour 270 K€
- d'un emprunt prévisionnel de bouclage pour 2 200 K€

C. Opérations d'ordre

Comme expliqué précédemment, les opérations d'ordres sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2026, les opérations d'ordre d'investissement inscrites au budget sont les suivantes :

En recettes les opérations d'ordre s'élèvent à 6 858 K€ dont :

- 150 K€ au titre de recettes d'ordre liées aux opérations patrimoniales,
- 2 000 K€ au titre des dotations aux amortissements,
- 4 708 K€ au titre d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En dépenses les opérations d'ordre s'élèvent à 560 K€ dont :

- 150 K€ au titre de dépenses d'ordre liées aux opérations patrimoniales.
- 110 K€ de dotations aux amortissements et provisions des subventions perçues au titre de biens amortissables ;
- 300 K€ de transfert du fonctionnement du coût des travaux effectués en régie ;

III. Endettement

Depuis plusieurs années, la ville contracte des emprunts à remboursement de capital constant ce qui permet de mieux planifier les échéances et de minorer les intérêts. Ces emprunts sont également à départ décalé afin de ne pas mobiliser de fonds et donc de payer des intérêts inutilement.

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours total de la dette communale s'élève à 29 347 K€.

Principales caractéristiques

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
29 346 803 €	2.07%	15 ans et 4 mois	7 ans et 10 mois	21

Il est à noter que 100% des emprunts contractés par la Ville sont caractérisés « emprunts à risque faible » selon les standards de la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales.

Répartition par type de produit au 1^{er} janvier 2026

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	20 943 569 €	71,37 %	1,76 %
Variable	7 011 430 €	23,89 %	2,77 %
Livret A	1 391 805€	4,74 %	3,09 %
Ensemble	29 346 803 €	100 %	2,07%